



MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

---

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-453  
PROJET DE RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

QUE le conseil municipal a adopté, ce 3 mai 2022, le projet de règlement numéro

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-453 ÉDICTANT LE  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2022-453 Code d'Éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 juin 2022, à 19h30 heures, à la salle du conseil sise au 145 de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 2022-443 au bureau de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ; aux heures d'ouverture du bureau et SUR LE SITE INTERNET, [www.steannedelarochelle](http://www.steannedelarochelle);

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 12<sup>e</sup> jour de mai 2022.

*Majella René*

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 12 mai 2022 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mai 2022

*Majella René*

Majella René,  
Directrice générale et greffière-trésorière